



VILLE DE

**Nogent**  
sur-Oise

GRANDIR  
S'OUVRIR  
TRANSMETTRE

## **ARRÊTÉ**

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES  
POIDS LOURDS DE PLUS DE 3,5 t  
RUE DE LA PAPETERIE / ALLÉE SAINTE BRIGIDE / ALLÉE  
SAINTE MAURE / ALLÉE SAINTE MAXENCE

### **ARR2020\_292**

**Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code Pénal ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

**CONSIDÉRANT** que le dimensionnement des voiries et structures de chaussée ne sont pas adaptés aux véhicules de **3,5 t** et plus.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité, pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules de **3,5 t** et plus est interdit rue de la Papeterie, Allée Saint Maure, Allée Sainte Brigide et Allée Saint Maxence.

**ARTICLE 2 :** Ce renforcement entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules assurant une mission de service public, notamment les services de secours et d'incendie, les services techniques municipaux et la collecte des ordures ménagères.

**ARTICLE 4 :** Toute demande de dérogation temporaire spécifique de circulation et de stationnement, dans les voies susvisées, devra être effectuée auprès de la Direction des Services Techniques municipaux.

**ARTICLE 5 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Nogent-sur-Oise, Monsieur le directeur Général Adjoint aux Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Nogent-sur-Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté..

Fait à Nogent-sur-Oise,

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).**